

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Avril 2016

L' an 2016 et le 7 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de CADIOT Olivier Maire

**Présents :** M. CADIOT Olivier, Maire, Mmes : BEAUVOIS Marie-Thérèse, BONIN Edith, CASSAR Isabelle, CONSOLARO Jocelyne, JACQUIN Annie, SAUNIER Françoise, MM : BENZERGUA Frédéric, CLEMENÇON Sébastien, COMTE François, GARNIER Benoît, JOUANIQUE Thierry, LABROSSE Julien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BACHELARD Adeline à M. COMTE François, BEAUVOIS Zakia à Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation :** 01/04/2016

**Date d'affichage :** 01/04/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire :** M. COMTE François

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Approbation du compte de gestion de la commune par

Madame CHATILLON, receveur

- 2016\_CM015

Approbation du compte de gestion du service " Assainissement "

par Madame CHATILLON, receveur

- 2016\_CM016

Approbation du compte de gestion de la régie de transport scolaire par Madame CHATILLON, Receveur -  
2016\_CM017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2015 - 2016\_CM018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 - 2016\_CM019

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2015 -  
2016\_CM020

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DE L'EXERCICE 2015

Commune

- 2016\_CM021

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DE 'EXERCICE 2015 Service Assainissement - 2016\_CM022

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DE L'EXERCICE 2015

Régie Transport Scolaire

- 2016\_CM023

TARIFS ASSAINISSEMENT 2016 - 2016\_CM024  
BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT - 2016\_CM025  
Vote du taux des taxes locales 2016 - 2016\_CM026  
BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE - 2016\_CM027  
BUDGET PRIMITIF 2016 - TRANSPORT SCOLAIRE - 2016\_CM028  
Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif  
Demande de subventions

- 2016\_CM029  
Relais assistants Maternels. Signature de convention de partenariat avec la commune de LA CHARITE SUR LOIRE - 2016\_CM030  
Logement dit de La Poste - 2016\_CM031  
Nouvelle convention Accueil de Loisirs/Aide spécifique rythmes éducatifs 2016-2019 - 2016\_CM032  
Maintien des Services Publics en Milieu Rural - 2016\_CM033

Approbation du compte de gestion de la commune par  
Madame CHATILLON, receveur

réf : 2016\_CM015

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier,**

**Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;**

**Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;**

**Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;**

**1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**

**2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**

**3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du compte de gestion du service " Assainissement "  
par Madame CHATILLON, receveur

réf : 2016\_CM016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du compte de gestion de la régie de transport scolaire par Madame CHATILLON, Receveur  
réf : 2016\_CM017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2015  
réf : 2016\_CM018

Monsieur le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle de Conseil.

Sous la présidence de M. COMTE François, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	1 054 362.32 €
Recettes	1 333 459.45 €
Excédent de clôture :	279 097.13 €

### **Investissement**

Dépenses :	393 219.18 €
Restes à réaliser Dépenses :	102 295.00 €
Recettes :	240 702.77 €
Restes à réaliser Recettes :	146 640.00 €
Déficit de clôture :	108 171.41 €
Déficit antérieur	127 953.00 €

Hors de la présence de M. CADIOT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015  
réf : 2016\_CM019

Monsieur le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle de Conseil.

Sous la présidence de M. COMTE François, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Dépenses	48 489.86 €
Recettes	40 244.55 €
Déficit de clôture	- 8 245.31 €
Excédent antérieur	10 007.69 €

### **Investissement**

Dépenses :	7 950.38 €
Restes à réaliser Dépenses :	10 000.00 €
Recettes :	41 973.00 €
Restes à réaliser Recettes :	0.00 €
Excédent de clôture :	34 022.62 €
Excédent antérieur	52 033.16 €

Hors de la présence de M. CADIOT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle de Conseil.

Sous la présidence de M. COMTE François, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	23 725.21 €
Recettes	25 462.06 €
Excédent de clôture :	1 736.85 €

Excédent antérieur 4 541.56 €

**Investissement**

Dépenses :	11 140.00 €
Restes à réaliser Dépenses :	0.00 €

Recettes :	13 322.88 €
Restes à réaliser Recettes :	0.00 €
Excédent de clôture :	2 182.88 €

Excédent antérieur 14 469.49 €

Hors de la présence de M. CADIOT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DE L'EXERCICE 2015  
Commune

réf : 2016\_CM021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Olivier CADIOT, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre

- Un excédent de fonctionnement de 610 928.02 €
- Un déficit de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE 2015**

**Résultat de fonctionnement**

<u>A. Résultat de l'exercice</u>	279 097.13 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	331 830.89 €
<u>C. Résultat à affecter</u>	610 928.02 €
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 (besoin de financement)	280 470.00 €
R001 (excédent de financement)	
<u>E. Solde des Restes à Réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	44 345.00 €
<u>F. Besoin de Financement = D-E</u>	<b>236 125.31 €</b>

---

**AFFECTATION = C = G + H**

<b>G. Affectation en Réserves R1068 en investissement</b>	<b>236 125.31 €</b>
<b>= au minimum, couverture de besoin de financement F</b>	
<b>H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>374 802.71 €</b>

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DE 'EXERCICE 2015 Service Assainissement  
réf : 2016\_CM022

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Olivier CADIOT, Maire**

**Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du  
résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,**

**Constatant que le compte administratif fait apparaître**

<b>– Un excédent de fonctionnement de</b>	<b>1 762.38 €</b>
---	-------------------

– Un déficit de fonctionnement de  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

#### Résultat de fonctionnement

<u>I. Résultat de l'exercice</u>	- 8 245.31 €
<u>J. Résultats antérieurs reportés</u>	10 007.69 €
<u>K. Résultat à affecter</u>	1 762.38 €

#### L. Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	
R001 (excédent de financement)	86 055.78 €

#### M. Solde des Restes à Réaliser d'investissement

Besoin de financement	10 000.00 €
Excédent de financement	

#### N. Besoin de Financement = D-E

AFFECTATION = C = G + H 0.00 €

O. Affectation en Réserves R1068 en investissement 0.00 €

= au minimum, couverture de besoin de financement F

P. Report en fonctionnement R002 1 762.38 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DE L'EXERCICE 2015  
Régie Transport Scolaire

réf : 2016\_CM023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidente d'Olivier CADIOT, Maire

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du  
résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre

– Un excédent de fonctionnement de 6 278.41 €



– Un déficit de fonctionnement de  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

#### Résultat de fonctionnement

<u>Q. Résultat de l'exercice</u>	1 736.85 €
<u>R. Résultats antérieurs reportés</u>	4 541.56 €
<u>S. Résultat à affecter</u>	6 278.41 €

#### T. Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	
R001 (excédent de financement)	16 652.37 €

#### U. Solde des Restes à Réaliser d'investissement

Besoin de financement	
Excédent de financement	0.00 €

V. Besoin de Financement = D+E 0.00 €

AFFECTATION = C = G + H

W. Affectation en Réserves R1068 en investissement

= au minimum, couverture de besoin de financement F

X. Report en fonctionnement R002 6 278.41 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS ASSAINISSEMENT 2016  
réf : 2016\_CM024

Monsieur le Maire informe les élus que la loi sur l'alimentation en eau et la loi sur la protection des eaux, toutes les deux du 11 novembre 1996, stipulent que l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux doivent être financés intégralement par les taxes dues par les consommateurs.

Attendu que les tarifs d'assainissement n'ont pas été augmentés en 2015,

Attendu que la consommation d'eau annuel des abonnés diminue depuis quelques années,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 2 Abstentions,décide :

- De fixer le tarif d'abonnement à 35 €/an (soit 6 % d'augmentation) en sus de la redevance d'assainissement calculée sur le m3 d'eau consommée ;
- De fixer le prix de la redevance assainissement pour 2016 à 1.60 € par m3 d'eau consommée (soit 32.3 % d'augmentation).
- De maintenir le forfait « consommation », pour les personnes qui sont raccordées au réseau d'assainissement, mais qui n'utilisent pas l'eau du service public, à 50 m3 par personne et par an ;

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT  
réf : 2016\_CM025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du service assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 04 avril 2016.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2016,  
Vu le projet de budget primitif 2016 du service assainissement,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RÉCETTES
Section de fonctionnement	49 384.00 €	49 384.00 €
Section d'investissement	130 760.00 €	140 760.00 €
Restes à réaliser 2015	10.000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 144.00 €</b>	<b>190 144.00 €</b>

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du taux des taxes locales 2016  
réf : 2016\_CM026

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 686 465 € ;

Considérant que lors de la campagne électorale des « Municipales », les élus avaient annoncé auprès de l'électorat ne pas vouloir augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix *POUR* et 2 *Abstentions* :

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 24.08 %
- Foncier bâti = 12.81 %
- Foncier non bâti = 77.51 %
- CFE = 26.31 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE  
réf : 2016\_CM027

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 04 Avril 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016 de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 2 voix *CONTRE*, 1 *Abstention*, 12 voix *POUR*

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 443 155.00 €	1 443 155.00 €
<b>Section d'investissement</b>	669 873.00 €	625 528.00 €
<b>Restes à réaliser 2015</b>	102 295.00 €	146 640.00 €
<b>TOTAL</b>	2 215 323.00 €	2 215 323.00 €

A la majorité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 1)

BUDGET PRIMITIF 2016 - TRANSPORT SCOLAIRE  
réf : 2016\_CM028

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 de la Régie Transport Scolaire arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 04.04.2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2016,  
Vu le projet de budget primitif 2016 de la Régie Transport Scolaire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	35 132.00 €	35 132.00 €
<b>Section d'investissement</b>	16 652.00 €	16 652.00 €
<b>TOTAL</b>	51 784.00 €	51 784.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif  
Demande de subventions

réf : 2016\_CM029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de CHAULGNES de faire procéder à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif,

Considérant que pour le financement de ces travaux, la commune de CHAULGNES peut bénéficier du concours financier du Département de la Nièvre, sur la base d'un taux de subvention de 30 % du montant H.T des travaux éligibles,

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne concourt également en matière

de financement de réhabilitation de réseau d'eaux usées, en subventionnant à 35 % les dépenses de travaux,

Vu le rapport de la société GIRUS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- SOLLICITE le concours financier du Département de la Nièvre et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au taux le plus élevé possible.
- AUTORISE M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Relais assistants Maternels. Signature de convention de partenariat avec la commune de LA CHARITE SUR LOIRE  
réf : 2016\_CM030

Par délibération en date du 11 février 2016, le Conseil Municipal a validé le principe de création d'une antenne Relais Assistants Maternels (RAM) à CHAULGNES. Il a cependant refusé les termes de la convention présentée et a demandé que ces derniers soient revus.

Mme BONIN, adjointe en charge de ce dossier présente à nouveau ce dossier en apportant les explications manquantes lors de la dernière réunion, à savoir :

- La convention est passée pour une année soit jusqu'au 31.12.2016,
- La commune ne procédera pas à l'achat de la table à langer comme l'a préconisé la PMI,
- La gratuité de ce service n'est pas possible en l'état puisque la commune de CHAULGNES n'intègre pas le Contrat Enfance Jeunesse de LA CHARITE SUR LOIRE attendu qu'elle bénéficie de son propre CEJ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec la commune de La Charité sur Loire relative à la création d'une Antenne Relais Assistants Maternels.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Logement dit de La Poste  
réf : 2016\_CM031

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement dit de La Poste, inoccupé depuis janvier 2015, doit faire l'objet d'une réhabilitation avant d'être à nouveau proposé à la location.

Il demande donc aux membres présents de statuer sur cette réhabilitation avant d'engager une étude de projet plus approfondie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de donner son accord de principe sur la réhabilitation du logement dit de La Poste.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Nouvelle convention Accueil de Loisirs/Aide spécifique rythmes éducatifs 2016-2019  
réf : 2016\_CM032

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'accueil extrascolaire de la commune du mercredi a été redéfini en accueil périscolaire, ce qui modifie les modalités de calcul de la prestation de service.

A cet effet, la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre a adressé une nouvelle convention globale qui tient compte de cette évolution pour la période 2016-2019. Il y a donc lieu d'autoriser la signature de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la convention telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Maintien des Services Publics en Milieu Rural  
réf : 2016\_CM033

Les services publics de l'Etat sont l'un des principaux leviers permettant d'assurer l'égalité et la solidarité des territoires. La révision générale des politiques publiques a durement affecté les zones rurales en réduisant ou en supprimant les services de proximité.

Une nouvelle vague de fermetures de services publics est envisagée 10 postes d'enseignants, 3 trésoreries (Tannay, Dornes, Saint Benin d'Azy) et des restructurations postales.

Le désengagement continu de l'Etat (regroupements de gendarmerie, suppressions des tribunaux d'instance, des trésoreries, des postes, des écoles...) contribue à un sentiment d'abandon des territoires ruraux, qui pour certains voient la population et l'activité progresser.

Le Conseil Municipal de CHAULGNES demande à Monsieur le 1<sup>er</sup> ministre que l'Etat :

- assure ses missions régaliennes,
- s'attache à maintenir l'égalité territoriale
- instaure un moratoire interdisant toute suppression de service public en milieu rural.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

En mairie, le 20/06/2016  
Le Maire  
Olivier CADIOT

